

DECLARATION DU SNUTEFE-FSU AU CTM DU 11 octobre 2016

Monsieur le Président,

La FSU combat les régressions des droits des salariés c'est le motif fondamental de son opposition à la loi travail. La FSU défend les libertés syndicales, elle est inquiète de ce qui se passe dans les entreprises (Goodyear et Air France notamment), mais elle est aussi inquiète par l'évolution de ces droits au sein de notre ministère.

Le SNUTEFE FSU a fait l'objet fin septembre d'une mise en demeure d'enlever des fenêtres de son local syndical de Mirabeau une affiche satirique exprimant une opposition à la loi travail. Il n'est pas envisageable pour nous qu'une organisation syndicale représentant les agents du Ministère du travail et de l'emploi ne puisse valablement s'exprimer sur le contenu d'un projet de loi qui traite de l'objet de leurs missions et des conditions de leurs interventions ? Il s'agit d'une négation de la conception française du syndicalisme et, singulièrement, de nos propres statuts.

Le droit d'expression des organisations syndicales doit être respecté au sein du Ministère du Travail et notamment leur droit d'exprimer librement et publiquement des critiques concernant des projets ou des textes directement liés à leurs missions et aux conditions d'exercice de ces dernières.

Certaines consultations qui touchent à des sujets importants pour les agents de nos services n'ont pas eu lieu.

- Les textes concernant le concours réservé de l'inspection du travail (CRIT) remplaçant l'EPIT qui était un examen professionnel. Le glissement sémantique n'est pas neutre, il s'agit bien d'effectuer une sélection parmi les contrôleurs du travail plutôt que de reconnaître les acquis de leur expérience professionnelle parfois très longue. Il n'y a eu ni concertation ni consultation sur le fait que 50 emplois sur les 250 du plan de transformation d'emploi pour 2016 seront pourvus par liste d'aptitude. Au SNUTEFE FSU nous ne sommes pas choqués par cette possibilité mais elle aurait pour le moins nécessité des débats sur la proportion et les critères de cette promotion au choix qui, pour nous, devrait donner une place prépondérante à l'ancienneté des agents.

- Sur un tout autre plan, nous sommes le 11 octobre, la loi de Finances pour 2017 a été présentée au conseil des ministres du 28 septembre, le budget de notre ministère est donc arbitré. Contrairement à ce qui se passe habituellement nous n'avons aucune information sur le budget 2017 du Ministère du Travail, et de l'Emploi et personne ne semble envisager de nous en donner, ni Mme la Ministre ni vous. Quels sont les moyens donnés au fonctionnement de nos services et aux missions qui nous sont confiées ? Une des questions cruciales pour nous est bien sur celle de l'évolution des effectifs, quand aurons-nous des éléments sur ce point ?

Nous n'avons pas non plus d'information sur l'état du projet qui devait faire passer les BOP 155 sous l'autorité des préfets et leur permettre de peser sur la répartition des effectifs et des moyens de fonctionnement dans les services déconcentrés.

- Concernant les missions, une circulaire du ministère de l'intérieur du 8 juillet 2016 relative à la Directive Nationale d'Orientation des préfetures prévoit la création d'une direction, ou service, de la coordination des politiques et de l'appui territorial qui, au-delà de la coordination interministérielle, assurera le suivi des politiques publiques liées à l'économie/emploi et à l'aménagement du territoire. Cette direction nouvelle peut concerner les politiques emploi/insertion/économie actuellement suivies au sein des DIRECCTE. Encore une modification d'organisation sur laquelle nous n'avons aucune information. C'est récurrent ces dernières années en matière d'emploi et d'insertion, on nage dans le brouillard et les incertitudes.

A l'ordre du jour de ce CTM, les fiches de présentation des principes fondamentaux de l'inspection du travail et les orientations de la politique Travail.

La lecture croisée de ces documents fait ressortir plusieurs choses :

- En 1^{er} lieu il est frappant de voir que la principale préoccupation est la chaîne hiérarchique dont la mission est de faire descendre les directives des objectifs prioritaires. Chaque niveau est abondamment détaillé.

- En 2^{ème} lieu, les agents de contrôle, à qui ne sont consacrés que quelques lignes, sont devenus de simples exécutants tout en bas d'un système descendant construit pour être le relais des politiques décidées au niveau national et on comprend rapidement que la seule remontée que l'on demande aux agents ce sont les chiffres d'activité. C'est un terrible appauvrissement de notre métier de base dont une des richesses résidait dans la capacité d'initiative dans ses actions dans l'entreprise, dans leur variété et la possibilité de les lier en vue d'une amélioration de la situation des salariés.

Cet appauvrissement les agents le ressentent comme un déclassement, comme un gâchis de leurs savoirs faire.

Le principe de management par objectifs, en filigrane dans les fiches, se concrétise dans les orientations du BOP 111. Les déclarations qui nous ont été faites depuis 2 ans sur la disparition des objectifs quantitatifs individuels ne peuvent pas dissimuler que les objectifs chiffrés individuels sont bien là. Ils commencent par l'obligation de 2 jours de contrôle par semaine, sans tenir compte des autres missions, et prennent toute leur force quand les RUC répercutent individuellement sur chaque agent de contrôle la pression des objectifs chiffrés qu'il ou elle a lui-même reçue du pôle T.

Nous ne savons toujours pas comment sont fixés ces chiffres, mais nous n'avons pas oublié que les objectifs quantitatifs avaient été abandonnés à la suite du suicide de notre jeune collègue et que leur existence de fait peut à nouveau créer des situations très graves de souffrance au travail.

La baisse insupportable des effectifs s'accompagne d'une pression accrue sur les agents par le biais des objectifs chiffrés.

Combien de temps faudra-t-il pour que vous acceptiez de voir l'importance du nombre d'agents de contrôle cherchant à partir de section d'inspection ? Entre reconversion professionnelle dans le privé et recherche d'une porte de sortie à l'intérieur des services, les agents de contrôle sont de plus en plus nombreux à se dégager de cette nouvelle organisation qui, contrairement aux finalités justifiant la réforme, les isole et les étouffe. Pour ne pas vider un peu plus les sections on en est dans certaines UD à refuser des mutations à des agents de contrôle sur des postes mis à la vacance hors section.

- Ensuite, il n'est fait aucune analyse, aucun bilan, de l'échec des réorganisations récentes. On crée des sections à dominante transport sans réelle réflexion sur une fusion au rabais des inspections du travail, avec des baisses d'effectifs, et donc des charges de travail, qui n'ont pas laissé aux agents les marges de temps qui leur étaient nécessaires pour s'approprier de nouveaux savoirs faire. Le complexe de supériorité du ministère du travail vis-à-vis des transports et de l'agriculture lui revient en boomerang par la baisse du nombre de contrôle.

- Enfin, l'absurdité de la répartition des tâches et des missions entre les futures assistantes de contrôle et les agents de contrôle ne vous pose aucune question. Les agents de contrôle vont taper et gérer leurs courriers alors que les assistantes vont commencer l'instruction de dossiers aussi complexes que les plans de retrait amiante et les licenciements de salariés protégés. Cette organisation porte en germe un risque de conflits entre les agents de secrétariat et entre ces derniers et les agents de contrôle. Ce n'est pas cela qui va favoriser un travail efficace et serein.

À propos de conflits et de conditions d'exercice des missions, il est particulièrement malsain et toujours aussi inacceptable que la ministre continue à laisser pourrir la situation collective des agents de l'UD de Haute Savoie et la situation individuelle de Laura Pfeiffer. Nous demandons une nouvelle fois que le rapport des IGAS sur l'UD 74 soit transmis aux organisations syndicales et que des actions concrètes d'apaisement et de réhabilitation du rôle de l'inspection du travail soient mises en œuvre.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élus SNUTEFE FSU